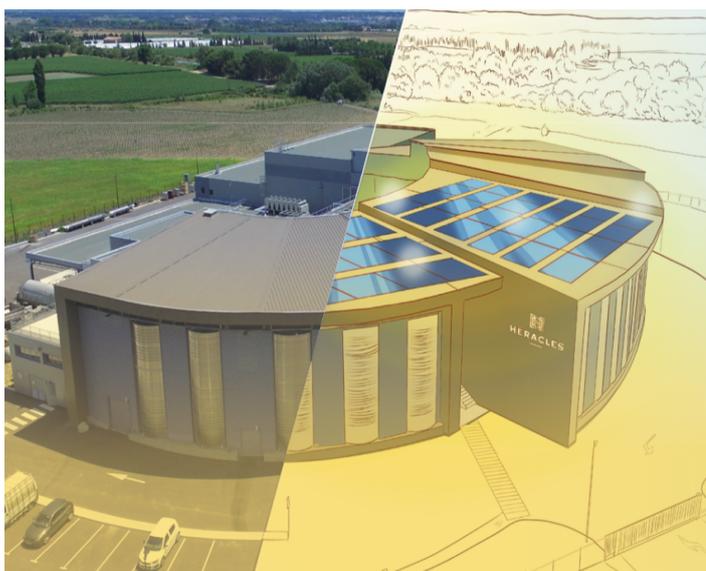


COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vergèze, le 24 septembre

PRENDRE PART À LA TRANSITION ECOLOGIQUE PRÈS DE CHEZ SOI !



C'est l'histoire de deux coopératives qui partagent les mêmes valeurs et qui ont décidé de produire de l'énergie autour d'un territoire qui leur est cher: **installer des panneaux solaires sur les 2500m² de toiture de la Cave Héraclès à Codognan**. La bonne nouvelle, c'est que tout le monde peut investir via le **lancement d'une souscription citoyenne : un investissement concret, local, durable, participatif et durable !**

Engagée dans la production bio depuis 1994, la coopérative HÉRACLÈS est porteuse de valeurs environnementales fortes. Pour aller plus loin, la cave souhaite installer des panneaux solaires sur ses 2000m² de toiture. Elle a choisi de faire appel à ACTTE, accélérateur citoyen pour un territoire en transition énergétique. Ensemble, ils lancent une campagne d'investissement citoyen pour financer le projet. La réalisation de l'équipement est prévue au **printemps 2022**.

Le montant du projet est d'environ 350.000 euros et l'objectif de la campagne de souscription citoyenne approche des 200.000 euros.

>> L'association d'Actte et HÉRACLÈS constitue une évidence

HÉRACLÈS promeut des valeurs d'excellence, de préservation de la biodiversité et incarne un coopératif durable sur un modèle de gestion participative ainsi qu'une logique de circuit court.

Valeurs qui rejoignent celles de la structure ACTTE «accélérateur citoyen pour un territoire en transition énergétique», qui accompagne les projets situés dans le Gard dans leur projet d'énergie renouvelable.

>> Le projet repose sur un cercle vertueux de compétences.

La coopérative loue sa toiture à ACTTE qui va :

- Lancer un investissement citoyen et en assumer la responsabilité financière et administrative
- Coordonner la pose de panneaux solaires et leurs raccordements
- Contractualiser la revente de la production électrique à Enercoop
- Assurer la maintenance de l'équipement

>> ACTTE est une coopérative expérimentée

Ce processus a d'ores et déjà été testé et approuvé avec la mise en place du parc photovoltaïque d'Aubais qui rassemble 230 citoyens investisseurs et qui a été inauguré en 2018.

Ce parc situé également dans le Gard a été initié par l'association Les Survoltés, à l'origine de la création d'ACTTE dont le but est d'essaimer ce type de projet.

>> Ce projet donne l'occasion d'investir dans un projet DURABLE, CONCRET, PARTICIPATIF, LOCAL et RENTABLE

- DURABLE : respectueux de l'environnement, les panneaux ont une durée de vie de 30 ans. Ils sont réparables et recyclables.
- LOCAL : les panneaux sont fabriqués dans la région et collectif de citoyens locaux (coopérateurs, habitants des communes avoisinantes)
- CONCRET : pour le printemps 2022, une énergie produite de **500 MWh** soit la consommation de 340 personnes hors chauffage et eau chaude. Une puissance de **355 kWc**
- PARTICIPATIF & RENTABLE

> Comment investir ?

2 solutions :

1. **Part sociale** - La part sociale est un titre de propriété d'une coopérative (qui est similaire à une action en entreprise "classique"). Elle donne accès au droit de vote à l'Assemblée Générale (gouvernance) selon le principe 1 personne = 1 voix, peu importe le montant investi. Les parts sociales peuvent être rémunérées si l'activité est bénéficiaire et si la décision collective est de redistribuer ces bénéfices sous forme de dividende.

2. **CCA (compte courant d'associés)** - Pour disposer d'un CCA, il faut détenir au minimum une part sociale.

Le CCA permet de rémunérer les investisseurs dès la première année, qu'il y ait ou non des bénéfices. La durée de blocage, le taux et les modalités flexibles sont indiqués dans une convention entre la coop et l'investisseur. C'est comme un prêt que les citoyens font à la coopérative. *Le taux de rentabilité devrait se situer autour de 2%, mais c'est une décision collective à prendre lors de l'assemblée générale.*

<https://actte.fr/heracles/>

Contact presse : Céline Rousseau / celinerousseau@mazette.art / 07 66 67 98 95

